



PROCEDURE FICHES FAIDAIR CODEP92 2013

(FICHE d'ANALYSE et d'IDENTIFICATION des DANGERS des ANOMALIES des INFRASTRUCTURES ROUTIERES)

PROCÉDURE pour DSCL (Délégué Sécurité CLub) :

- A l'ouverture de la fiche FAIDAIR (fichier EXCEL joint) faite le choix : "Activez les macros", si la question est posée, puis :
- Suivez les instructions dissimulées dans les petits triangles rouges en "D7" et "C30" insérer une photo du défaut de chaussée et un plan qui permettra d'identifier l'endroit exact du défaut constaté entre les cases B3129 et B46
- Cocher les cases concernées
- La fiche complétée est à envoyer à votre DSCO (Délégué Sécurité CODEP) Alain MORAINÉ par courrier électronique : amoraine@orange.fr

PROCÉDURE pour DSCO (Délégué Sécurité COmité départemental) :

- Le DSCO valide, **numérote** et fait suivre au niveau départemental lorsque le problème ne peut être résolu au niveau communal.
- Le DSCO complète les tableaux récapitulatifs au fur et à mesure du traitement et en informera les DSCL
- Le DSCO évalue les résultats annuels de chaque club, les présente et remet le **prix annuel de la sécurité** pendant l'AG du CODEP
- Le DSCO informe la Ligue IDF des résultats obtenus

Ci-joint le modèle de la fiche FAIDAIR à utiliser

**Alain MORAINÉ : 01 39 13 23 33 ou 06 33 12 14 16 amoraine@orange.fr
est à votre écoute pour répondre à toutes vos questions, alors n'hésitez pas :**